

Les points de vue rapides suivantes de l'IPEN couvrent les domaines prioritaires qui feront partie de l'ordre du jour de la session hybride de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE). La première partie de cette réunion s'est tenue virtuellement en **février 2021**. Le thème général de l'ANUE-5 est « Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable ». L'ANUE 5.2 aura lieu du 28 février au 2 mars 2022. Elle sera précédée d'une réunion du Comité des représentants permanents à composition non limitée (OECPN). Le rôle du Comité des représentants permanents est de préparer les réunions de l'ANUE et d'examiner la mise en œuvre de ses décisions.

Lors de l'ANUE 5.2, les projets de résolution seront divisés en **5 domaines thématiques (groupes)**:

1. Plastiques
2. Solutions basées sur la nature et la biodiversité
3. Produits chimiques
4. Valorisation verte et économie circulaire
5. Questions organisationnelles et administratives

PLASTIQUES

Dans le cadre du domaine thématique de la pollution par les plastiques, l'accent sera mis sur l'examen d'un mandat visant à lancer la négociation d'un traité sur les plastiques. En cas d'accord, le mandat convoquerait un Comité intergouvernemental de négociation (CIN). Dans ce domaine thématique, 3 documents seront discutés:

- « **Projet de résolution sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique** », proposé par le Rwanda et le Pérou et soutenu par plus de 50 pays, qui aborde le cycle de vie du plastique et appelle à réduire la production de plastique et à s'attaquer aux additifs chimiques;
 - « **Projet de résolution sur un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique marine** », proposé par le Japon, qui se concentre étroitement les déchets marins et la gestion des déchets;
 - Un projet de résolution proposé par l'Inde appelant à un « **Cadre pour lutter contre la pollution par les produits plastiques, y compris les produits plastiques à usage unique** ». Cette résolution ne propose pas d'entamer des négociations en vue d'un traité, mais de réduire l'utilisation du plastique au niveau national, d'adopter des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et de concevoir des plastiques recyclables.
- Une comparaison entre les résolutions du Japon et du Rwanda/Pérou préparées par CIEL et EIA met en évidence la différence entre ces deux résolutions. De plus, les deux résolutions ont été fusionnées par les co-facilitateurs du groupe 1.**
- Pour que le mandat inclue les produits chimiques toxiques et les effets toxiques des plastiques tout au long de leur cycle de vie, les produits chimiques doivent être abordés, comme le considère la résolution Rwanda-Pérou au paragraphe 2(c) (conception des plastiques et utilisation d'additifs) et partiellement au paragraphe 2(b) (production et consommation durables).
 - Pour être significatif, le mandat d'un CIN devrait préparer le terrain pour un traité qui comprend des engagements ciblés dans le temps, mesurables et contraignants avec des mécanismes d'application efficaces. Les approches volontaires doivent être rejetées.
 - L'IPEN soutient un traité qui garantirait l'élimination des produits chimiques dangereux de la production de plastiques, qui définirait strictement les utilisations essentielles des plastiques et qui permettrait de tracer les produits chimiques utilisés dans les plastiques.
 - Bien que le mandat n'ait pas besoin d'être prescriptif, tout texte de négociation doit inclure dans son champ d'application l'impact des plastiques sur la **santé, les contrôles des produits chimiques dangereux**, les microplastiques et la **transparence** sur les ingrédients chimiques (explicitement ou implicitement).
 - Toutes les résolutions de l'ANUE sur les plastiques depuis 2014 soulignent le rôle des produits

chimiques et des microplastiques lors de l'évaluation des impacts des plastiques sur la santé et l'environnement.

- Les concepts d'économie circulaire du plastique et de plastiques durables sont des concepts dangereux: il est crucial de reconnaître que les plastiques fabriqués avec des produits chimiques toxiques ne peuvent et ne doivent pas être recyclés dans l'économie.
- De plus, les plastiques produits à partir de combustibles fossiles (c'est-à-dire le pétrole, le gaz et le charbon) sont destinés à aggraver le changement climatique.
- Un mandat qui se concentre sur la gestion des déchets ou s'articule étroitement autour des déchets marins (comme la résolution du Japon) ne résoudrait pas le problème de la pollution plastique car il n'inclurait pas la production, la conception des plastiques et l'utilisation de produits chimiques toxiques tout en se concentrant sur le nettoyage des océans, le recyclage et l'incinération.
- La résolution du Japon est une approche étroite car elle se concentre sur la gestion des déchets plastiques, avec des incitations en faveur des technologies pour les combustibles plastiques et les processus de valorisation énergétique des déchets (c'est-à-dire l'incinération), ce qui serait en contradiction avec les objectifs de changement climatique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, et avec les objectifs de la Convention de Stockholm visant à réduire les émissions de dioxines.
- L'incinération, la valorisation énergétique des déchets ou les combustibles plastiques sont des technologies coûteuses qui ne résolvent pas le problème causé par les plastiques, créent des risques pour la santé publique et l'environnement et endettent les pays, les villes et les communautés. Elles doivent être rejetées.

PRODUITS CHIMIQUES

Dans le domaine thématique des produits chimiques, trois résolutions seront discutées. Dans ces points de vue rapides, nous nous concentrons sur deux résolutions: l'une sur l'interface science-politique des produits chimiques, des déchets et de la pollution; et la résolution sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.

Projet de résolution pour un Panel Science-Politique pour soutenir l'action sur les produits chimiques, les déchets et la pollution (nouvelle version du 11/02/2022)

- L'IPEN estime qu'une science solide et indépendante devrait déterminer les politiques nationales, régionales et internationales en matière de produits chimiques et de déchets, sur la base du principe de précaution, de l'obligation de l'industrie de divulguer des informations et du droit des citoyens de savoir.
- Le financement est un obstacle majeur, identifié par exemple dans [l'évaluation de la SAICM](#), qui empêche de progresser vers une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI).
- Jusqu'à ce que [l'industrie chimique fournisse les fonds](#) nécessaires pour aborder de manière exhaustive les impacts de ses produits, il est essentiel que tout nouvel effort soit spécifiquement ciblé pour avoir le plus d'impact que possible avec des moyens limités.
- Plusieurs options visant à renforcer l'interface science-politique ont été présentées dans un [récent rapport du PNUE](#). Cependant, pour être efficace, tout nouvel effort doit être spécifiquement **axé sur les produits chimiques**. Cette focalisation permettra de définir des politiques spécifiques pour prévenir les dommages, ainsi que d'identifier et de responsabiliser les producteurs de produits chimiques toxiques.
- L'élargissement du champ d'application pour inclure le terme plus diffus de « pollution » limitera inévitablement l'impact d'un tel effort, puisque les sources, les actions et les politiques connexes sont beaucoup plus diverses et complexes (par exemple, la pollution atmosphérique).
- L'objectif d'une interface science-politique devrait être **de scruter l'horizon et de fournir des alertes rapides**. Il est donc essentiel qu'un tel effort ne retarde aucune décision politique et ne devienne pas une excuse pour l'inaction, mais qu'il soit capable de fournir des orientations politiques basées sur la précaution. Il ne devrait donc pas être directement couplé à des instruments juridiques déjà existants, car il risquerait de compromettre et de retarder les évaluations scientifiques réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ces instruments.
- Tout effort en matière de science et de politique doit tenir compte du fait que la plupart des publi-

cations scientifiques sur les risques chimiques ne sont pas accessibles au public et que les connaissances doivent être définies au sens large pour inclure les connaissances traditionnelles et les efforts de la science citoyenne.

Projet de résolution sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

- L'IPEN soutient fermement le droit de l'homme à un environnement sûr, propre, sain et durable, et que des mesures préventives fortes sur les produits chimiques et les déchets doivent être prises avant qu'ils ne puissent avoir un impact sur la santé humaine et polluer l'environnement.
- **SAICM et CIGPC5/ICCM5 : soutien à une SAICM renouvelée au-delà de 2020:**
 - Les négociations de la nouvelle SAICM doivent bénéficier de suffisamment de temps et de possibilités de négociations en face à face pour garantir un nouvel instrument efficace bénéficiant d'une large adhésion des gouvernements et des parties prenantes;
 - Le nouvel instrument sur les produits chimiques doit avoir une vision intemporelle et un large champ d'application qui englobe l'ensemble du cycle de vie des produits chimiques, y compris les déchets ;
 - Il faut continuer à travailler pour faire avancer le cadre général et favorable qui peut servir de parapluie/cadre à tous les accords liés aux produits chimiques, avec un soutien de haut niveau, par exemple au moyen d'une déclaration ministérielle qui pourra ensuite être adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies ;
 - Des contributions mesurables aux objectifs de développement durable doivent être élaborées à l'aide d'indicateurs et de cibles ;
 - Le nouvel instrument doit être ouvert et inclusif et permettre une participation transparente de toutes les parties prenantes avec une approche multisectorielle ;
- La coopération entre les organisations membres de l'IOMC (Programme interorganisationnel pour la gestion rationnelle des produits chimiques, doit être renforcée.
- **L'approche intégrée du financement:**
 - Des financements nouveaux et supplémentaires, adéquats, durables et prévisibles doivent être rendus accessibles à toutes les parties prenantes concernées pour traiter les questions liées aux produits chimiques et aux déchets.
 - L'évaluation indépendante de la SAICM révèle que les gouvernements comprennent clairement que l'application du principe du « pollueur-payeur » signifie « transférer les coûts externes de la production, de l'utilisation et de l'élimination des produits chimiques du secteur public au secteur privé ».
 - D'après l'évaluation de l'approche intégrée par le PNUE, l'engagement du secteur privé est insuffisant et devrait être faire l'objet d'une évaluation plus approfondie afin d'augmenter les fonds internationaux pour la gestion rationnelle des produits chimiques.
 - Le principe du « pollueur-payeur » stipule que le pollueur doit supporter les coûts liés à la pollution à sa prévention et à son contrôle. Pour rendre opérationnel le principe du « pollueur-payeur », les producteurs de produits chimiques devraient être considérés comme des pollueurs.
 - Il est urgent de financer la SAICM avec un flux de financement fiable et ce financement devrait provenir de l'industrie, qui doit être tenue responsable de la pollution chimique qu'elle cause.
 - L'industrie doit contribuer directement à la gestion rationnelle des produits chimiques

et des déchets, par exemple par le biais d'une petite taxe coordonnée sur les produits chimiques de base.

- **Programme Spécial: prolongation d'une fois de la durée du Programme Spécial:**

- Le Programme spécial exclut le financement de la société civile, malgré la reconnaissance, par exemple dans l'évaluation de la SAICM, que les impacts des projets de la société civile sont élevés;
- L'ANUE devrait soutenir le renouvellement du programme spécial et réviser ses termes de référence pour ouvrir l'instrument au financement des projets de la société civile.

- **Questions préoccupantes identifiées dans le rapport du PNUE intitulé « Rapport d'évaluation sur les questions préoccupantes »**

- Alors qu'un nouvel instrument ambitieux est en cours de négociation, il faut redoubler

d'efforts pour traiter les questions préoccupantes (produits chimiques dans les produits, perturbateurs endocriniens, polluants pharmaceutiques persistants dans l'environnement (PPPE), substances dangereuses dans le cycle de vie des produits électriques et électroniques (HSLEEP), pesticides extrêmement dangereux (HHP), plomb dans la peinture, nanomatériaux et PFAS dans le cadre actuel de la SAICM;

- Une réponse internationale coordonnée pour prévenir toutes les sources d'exposition au plomb, au cadmium et à l'arsenic avant qu'elles ne puissent avoir un impact sur la santé humaine et polluer l'environnement serait la bienvenue. Un effort particulier devrait être accéléré pour utiliser tous les instruments existants afin d'éliminer la peinture au plomb, en notant que cet objectif pour 2020 n'a pas encore été atteint.



pour un avenir sans toxiques